



INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget communal est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : de prévision parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir et d'autorisation parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel la collectivité locale est autorisée à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

1. EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif du budget principal au titre de l'exercice 2024 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget principal M57</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	12 988 000 €	12 988 000 €
Investissement	5 187 000 €	5 187 000 €

Les résultats de l'exercice et les restes à réaliser 2023 seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2024.

2. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE ET OPERATION

Rappel: Le budget principal est voté par chapitre en fonctionnement, et par opération et chapitre en investissement.

Structure du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 - Dépenses générales	2 959 740,00 €	013 - Atténuations de charges	117 000,00 €
012 - Charges de personnel	6 988 000,00 €	70 - Produits de service	725 040,00 €
014- Atténuation de charges	18 000,00 €	73 - Impôts et taxes	2 954 810,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 091 880,00 €	731 - Fiscalité locale	7 343 800,00 €
66 - Charges financières	34 800,00 €	74 - Dotations et participations	1 674 340,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion	56 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	2 580,00 €	76 - Produits financiers	10,00 €
		77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total des dépenses réelles	11 100 000,00 €	Total des recettes réelles	12 873 000,00 €
023 - Virement en investissement	1 088 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	115 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	800 000,00 €		
Total des dépenses	12 988 000,00 €	Total des recettes	12 988 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
13 - Subventions d'équipement	- €	1068 - Excédent de fonctionnement	- €
20 - Immobilisations incorporelles	185 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	490 000,00 €
204 - Subventions d'équipement	181 300,00 €	13 - Subventions d'investissement	187 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	525 170,00 €	16 - Emprunt	2 400 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 108 530,00 €	024 - Produits de cession	40 000,00 €
Opération 13 - Centre-ville	2 500 000,00 €	45 - Opérations pour compte de tiers	32 000,00 €
Opération 14 - Projet école centre-ville	50 000,00 €		
16 - Emprunts	340 000,00 €		
45 - Opérations pour compte de tiers	32 000,00 €		
Total des dépenses réelles	4 922 000,00 €	Total des recettes réelles	3 149 000,00 €
		021 - Virement du fonctionnement	1 088 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	115 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	800 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €
Restes à réaliser 2023	- €	Restes à réaliser 2023	- €
Total des dépenses	5 187 000,00 €	Total des recettes	5 187 000,00 €

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le budget principal comporte deux opérations d'investissement en autorisations de programme :

OPERATION	Autorisations de programme	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
OP 13 : Réaménagement du centre-ville	5 100 000 €	693 503.73 €	2 500 000.00 €	1 600 000 €	306 496.27 €
OP 14 : Projet école centre-ville	10 000 000 €	6 960.00 €	50 000.00 €	3 943 040.00 €	6 000 000 €

4. DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 s'élève à 1 303 996.06 €.

Quatre emprunts composent la dette de la ville et se répartissent au niveau de l'encours, à hauteur de 87.52 % en taux fixe et 12.48 % en taux variable.

Les annuités prévisionnelles de l'exercice se décomposent comme suit mais peuvent évoluer en fonction de la variation du taux variable :

- Intérêts de la dette : 33 792.49 € (38 300 € prévus au BP)
- Intérêts courus non échus prévisionnels : - 3 500 €
- Remboursement de capital : 334 082.60 € (339 500 € prévus au BP)

La présente présentation, jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux accompagne le budget primitif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.